N° 101
NOVEMBRE 2011

Le Tambour

LE JOURNAL D'INFORMATION D'AUFFARGIS

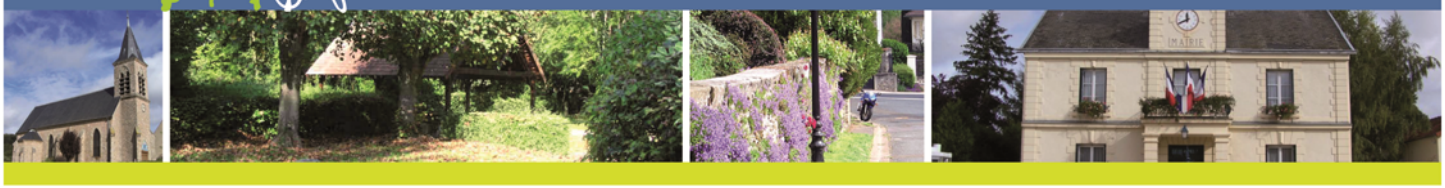

Sommaire

Réforme territoriale 2
Votre facture d'eau..... 4
Urbanisme/Travaux 6
Vie du village et des associations 7
Dates à retenir 16
Informations pratiques 16
Carnets 16

2012 : Année électorale

Dimanche 22 avril 2012
1er tour de l'élection présidentielle

Dimanche 6 mai 2012
2ème tour de l'élection présidentielle

Dimanche 10 juin 2012
1er tour des élections législatives

Dimanche 17 juin 2012
2ème tour des élections législatives

MODIFICATION DES HORAIRES DES CARS PERRIER

Les cars Perrier nous ont fait part de la suppression d'une part significative de leurs horaires de passage à Auffargis.

Ceci est la conséquence fâcheuse du peu de fréquentation de ce service de cars par les usagers fargussiens. Comme vous, je déplore cette situation, mais je n'ai pas d'arguments pour exiger le maintien des prestations et je crains que cette tendance s'accentue.

La réforme territoriale est en cours. La plupart des élus l'estiment nécessaire, mais des réticences existent, notamment sur la pertinence des périmètres des intercommunalités.

Région, Département, Communauté Urbaine, Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes.... il faut reconnaître que la France est dotée d'un millefeuilles administratif imposant. Chacun reconnaît que 36 000 communes c'est beaucoup ! Les administrés eux-mêmes ne font d'ailleurs pas toujours la différence entre le Département et la Région.

Peut-être aurait-il fallu traiter de façon différente les régions plutôt désertées où les regroupements s'avèrent indispensables ?

Sur notre secteur, nous nous sommes regroupés à 5 communes en 2004, dans l'esprit de conserver la maîtrise des décisions tout en essayant de mutualiser les services. Sans être négatif, le constat n'est pas celui que l'on espérait.

Afin de ne pas gêner le voisin dans tel ou tel projet, nous nous sommes en quelque sorte neutralisés ; peu de services ont été mutualisés.

Alors, sur le projet de fusion proposé par le Préfet avec la Communauté Plaines et Forêts d'Yveline composée de 15 communes auxquelles il est prévu d'en ajouter neuf autres, nos avis ont divergé. Les communes du Perray-en-Yvelines, des Essarts-le-Roi et des Bréviaires ont voté contre ce périmètre, souhaitant rester à cinq. Auffargis et Saint-Léger-en-Yvelines ont voté favorablement.

En réalité, les élus d'Auffargis auraient préféré un agrandissement plus modéré de notre Communauté de Communes. A cinq, nous sommes trop petits, mais à vingt-neuf, trop grands. Le projet ne prévoit qu'un seul représentant pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Il reviendra à la commission départementale de coopération intercommunale de trancher. La Communauté de Communes des Etangs ayant voté majoritairement pour le refus de fusionner, la demande de rester à cinq sera soumise au vote de cette commission départementale. Il faudra obtenir une majorité des 2/3 pour que cette demande soit acceptée. Vous trouverez dans les pages suivantes une explication détaillée de cette réforme.

Aujourd'hui, la situation financière de notre commune est saine. Nos équipements sont récents et de qualité. Tout cela est le fruit d'un travail et d'une rigueur. En ce qui nous concerne, je pense que le regroupement rendu obligatoire n'était pas nécessaire, l'avenir nous dira peut-être le contraire ?

Je souhaite à tous une bonne fin d'année et vous assure de notre sincère dévouement.

Le Maire,
Daniel BONTE

Retrouvez toutes ces informations sur www.mairie-auffargis.com

SELON LES SOURCES MINISTERIELLES : VOICI LES MODALITES DE MISE EN PLACE DE LA REFORME TERRITORIALE

Les types d'intercommunalité

Au 1er janvier 2011, on compte 2 599 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont 16 communautés urbaines (CU), 191 communautés d'agglomération (CA), cinq syndicats d'agglomération nouvelle (SAN) et 2 387 communautés de communes (CC), 35 041 communes sont regroupées dans les EPCI à fiscalité propre. Ainsi, 95,5 % des communes et 89,9 % de la population appartiennent à l'un des quatre types de groupements à fiscalité propre.

Le schéma départemental de coopération intercommunale

Objectifs du Schéma

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est un document, établi dans chaque département, servant de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale.

En ce qui concerne les EPCI à fiscalité propre, il s'agit d'établir une couverture intégrale du territoire, de supprimer les enclaves et discontinuités, de rationaliser les périmètres.

En ce concerne les syndicats de communes et les syndicats mixtes, il s'agit de réduire leur nombre et de rationaliser leurs périmètres.

Contenu

Le schéma peut proposer la création, la modification de périmètre, la transformation ou la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

Forme

Ces propositions sont reportées dans une carte annexée au schéma. Cette carte indique les périmètres des EPCI, des syndicats mixtes, des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des parcs naturels régionaux.

Procédure d'élaboration

Ce schéma est élaboré par le préfet dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des communes, des EPCI et des syndicats mixtes concernés, ainsi qu'avec la commission départementale de la coopération intercommunale.

La composition de la CDCI (Commission départementale de la coopération intercommunale)

Dans chaque département existe une commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), organe qui a vocation à formuler des propositions visant à renforcer la coopération intercommunale. Elle est présidée par le préfet de département et composée d'élus locaux (47 membres).

- ✓ 40 % de représentants des communes **(soit 19 sièges), décomposés en 3 collèges** :
  - Les communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département (5 466 hab.) disposent de 40 % des 19 sièges (soit 8 sièges)
  - Les cinq communes les plus peuplées du département qui représentent moins de 20 % de la population départementale, disposent de 20 % des 19 sièges (soit 4 sièges)
  - Les communes restantes dont la population est supérieure à la moyenne communale du département (5 466 hab.) hors les cinq communes les plus peuplées, disposent du solde de sièges (soit 7 sièges).
- ✓ 40 % de représentants d'EPCI **(soit 19 sièges)**
- ✓ 5 % de représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes **(soit 2 sièges)**
- ✓ 10 % de représentants du Conseil Général (soit 5 sièges)
- ✓ 5 % de représentant de la Région dans la circonscription départementale **(soit 2 sièges)**

Le calendrier d'élaboration et de mise en œuvre

Le schéma de chaque département doit être arrêté avant le 31 décembre 2011. Il est révisé tous les six ans.

Toute modification de la carte intercommunale doit tenir compte du SDCI.

Achèvement et rationalisation de l'intercommunalité

La loi attribue au préfet des pouvoirs accrus visant à faciliter l'intégration des communes isolées dans un EPCI à fiscalité propre, rendre plus cohérent le périmètre des EPCI des syndicats mixtes et réduire le nombre de syndicats.

Le rôle de la CDCI

Le rôle de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) est renforcé, corollairement au renforcement des pouvoirs du préfet. La CDCI doit être consultée lorsque le préfet propose un projet différent de celui du schéma ou lorsqu'il poursuit son projet alors que celui-ci n'a pas recueilli la majorité des organes délibérants. La CDCI peut alors, à la majorité des deux tiers de ses membres, faire une proposition alternative au projet, qui devra obligatoirement intégrer cette proposition s'il poursuit la procédure.

Fusion d'EPCI (dont l'un au moins est à fiscalité propre)

La fusion s'applique à deux ou plusieurs EPCI et peut également inclure des communes isolées ou appartenant à un autre EPCI. Si la fusion concerne des communes appartenant à des EPCI à fiscalité propre autres que ceux qui fusionnent, l'arrêté de fusion vaut retrait de ces EPCI.

L'EPCI à fiscalité propre issu de la fusion exerce l'intégralité des compétences dont étaient dotés les EPCI qui fusionnent.

Cette procédure s'applique tous les 6 ans, l'année qui suit la révision du SDCI.

Schéma du déroulement de la phase relative aux pouvoirs temporaires du préfet

Projet du préfet
différent du SDCI

↓

Consultation de la CDCI
Délai : 3 mois

↓

Arrêté de périmètre - Date limite : 31-12-2012

Détails pour 2012

En 2012, après l'arrêté préfectoral qui définira les nouveaux périmètres intercommunaux, il sera nécessaire de mettre en œuvre ces créations, fusions, extensions... adoptées par la CDCI, avec l'accord des collectivités concernées (50 % de la population représentant 50 % des communes, avec un pouvoir de blocage de la commune ayant la population la plus nombreuse si elle représente au moins 1/3 de la population totale), et l'avis des EPCI.

Détails pour 2013

En 2013, les pouvoirs du Préfet seront renforcés. En cas d'échec, il pourra passer outre les délibérations des collectivités locales et créer, étendre ou fusionner des EPCI sans leur accord. Il sera quand même tenu de recueillir l'avis de la CDCI sur le projet, qui pourra l'amender à la majorité des 2/3. Ces propositions s'imposeront au Préfet et il devra nécessairement en tenir compte.

Election des délégués communautaires

Les délégués communautaires seront pour la première fois élus au suffrage universel à l'occasion des élections municipales de mars 2014.

En cas de nécessité de procéder à l'élection de conseillers communautaires entre deux renouvellements généraux de conseils municipaux, la désignation sera effectuée par le Conseil Municipal.

La réforme des collectivités territoriales

Le conseiller territorial

La loi n° 2010-145 du 16 février 2010 a organisé la concomitance des renouvellements des conseils régionaux. Les mandats actuels expireront donc en mars 2014.

Les conseillers territoriaux, institués par l'article 1er de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, prendront le relais en mars 2014. Les conseillers territoriaux, qui siègeront à la fois au conseil régional et au conseil général de leur département d'élection, seront élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Ces dispositions seront complétées par celles issues du projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale, qui a été examiné en Conseil des Ministres le 21 octobre 2009 et déposé sur le bureau du Sénat qui l'a rejeté.

L'élection au suffrage universel direct des délégués des établissements publics de coopération intercommunale

La loi a institué le principe de l'élection au suffrage universel direct des délégués des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans le cadre des élections municipales pour toutes les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste. Le projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale prévoit, à ce stade, pour les élections municipales un abaissement du seuil du scrutin de liste, de 3 500 habitants à 500 habitants.

Les délégués communautaires seront donc élus pour la première fois au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales de mars 2014.

La répartition des sièges des délégués communautaires entre les communes pourra être définie, pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération, par un accord local en respectant les règles suivantes :

- ✓ Un siège minimum par commune ;
- ✓ Aucune commune ne pourra détenir plus de la moitié des sièges ;
- ✓ La répartition devra tenir compte de la population de chacune des communes membres ;
- ✓ La taille maximale du conseil communautaire et le nombre de vice-présidents sont encadrés par la loi.

Votre distribution eau - électricité - gaz

Electricité

La segmentation des clients est faite en fonction de leur puissance souscrite et de leur tension de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité basse ou moyenne tension. Trois tarifs sont appliqués :

Tarif vert :	> 250 kW
Tarif jaune :	> 36 kW
Tarif bleu :	< 36 kW

A Auffargis : 889 clients ont souscrit un contrat « Tarif bleu »
11 clients ont souscrit un contrat « Tarif jaune »
2 clients ont souscrit un contrat « Tarif vert »

Le réseau HTA (haute tension)

Le réseau souterrain est de 18 036 mètres

Le réseau torsadé : 741 mètres

Le réseau aérien nu : 3 211 mètres

Le réseau BTA (basse tension)

Le réseau souterrain est de 12 136 mètres

Le réseau torsadé : 7 203 mètres

Le réseau aérien nu : 1 278 mètres

Gaz

La collectivité a confié à GrDF l'exploitation du service public par un contrat de concession rendu exécutoire le 27/10/2006 pour une durée de 30 ans.

Le patrimoine se constitue de canalisations en polyéthylène pour une longueur de 7 508 mètres et de canalisations acier pour 5 319 mètres Actuellement 334 clients sont raccordés.

Les numéros utiles :

Le dépannage 24h/24h 7 jours sur 7.

Une odeur de gaz, un manque de gaz :

Contactez ce numéro unique qui figure sur les factures éditées par les fournisseurs et sur le site de GrDF : *www.grdf.fr*

Numéro vert : **0 800 47 33 33**

Pour les raccordements et conseils, numéro : **09 69 36 35 34**

Votre facture d'eau à la loupe

En août dernier, vous avez reçu votre facture d'eau. En la regardant de plus près, vous avez du constater que le montant était plus élevé que prévu. Nous avons demandé à l'agence de Lyonnaise des Eaux de nous fournir les explications pour comprendre les raisons de cette augmentation.

« Retour en arrière. Fin 2010, Lyonnaise des Eaux fait parvenir à ses clients fargussiens leur dernière facture d'eau de l'année. Cette facture d'eau est divisée par deux par rapport à la précédente. C'est un problème dans le paramétrage des factures qui a conduit à réduire par erreur la consommation des clients de 50 % et à envoyer des factures erronées.

Afin de régulariser cette situation sans pénaliser les Fargussiennes et les Fargussiens, Lyonnaise des Eaux, en concertation avec le SIERC (Syndicat des Eaux de la Région de Cernay-la-Ville), a reporté ces m³ non facturés en 2010 sur la facture de mai 2011 mais en leur appliquant le tarif pratiqué en 2010.

Comme vous pourrez le constater, votre facture de mai 2011 fait apparaître une ligne supplémentaire de régularisation dans les différents postes de la facture d'eau : consommation, collecte et traitement des eaux usées, organismes publics ».

Une raison de plus pour regarder nos factures à la loupe et une occasion pour Le Tambour de faire un peu de pédagogie autour de la facture d'eau.

Ce dossier spécial « explication détaillée de la facture d'eau » devrait vous permettre de mieux comprendre comment est réparti le montant de votre contribution financière.

La facture d'eau, pour quels services ?

Le consommateur français paie dans sa facture d'eau un ensemble de services liés à la disponibilité permanente d'eau potable pour tous et à la protection de l'environnement.
La facture est émise par Lyonnaise des Eaux à qui la collectivité locale (commune ou regroupement de communes) a délégué le service. Le client paie, généralement en une seule facture, un ensemble de services et de taxes scindé en trois parties.

- ✓ **La fourniture de l'eau potable : c'est la part "distribution de l'eau"**
- ✓ **La collecte, le transport et le traitement des eaux usées : c'est la part "collecte et traitement des eaux usées"**
- ✓ **Les prélèvements obligatoires : c'est la part "organismes publics"**

Distribution de l'eau

Cette activité correspond au captage de l'eau dans le milieu naturel, aux traitements nécessaires pour la rendre potable et à son transport jusqu'au robinet du consommateur à travers un réseau de canalisations.

Part Lyonnaise des Eaux

Qui fixe le prix ?
Le prix de l'eau est déterminé sous la responsabilité et le contrôle du Syndicat des Eaux de la Région de Cernay la Ville (SIERC) dans le cadre d'un contrat passé avec Lyonnaise des Eaux. Il doit être approuvé par le SIERC.

Comment évolue ce prix ?
Il évolue en fonction d'une formule de révision des prix, définie dans le contrat et basée sur des indices officiels publiés par l'Etat.
Le prix de base ne change que si le service rendu par Lyonnaise des Eaux change : investissements liés aux nouvelles normes de traitement d'eau, nouvelles garanties offertes… L'Entreprise ne peut pas modifier le prix de sa propre initiative. Cela passe par la renégociation du contrat signé avec le SIERC.

Rubrique "Abonnement"
Elle couvre une partie des frais indépendants de la consommation. C'est la *mise à disposition du service de l'eau potable*, avant même toute consommation. Par exemple : entretien du branchement, location et entretien du compteur, coûts de facturation...

Rubrique "Consommation"
La part Lyonnaise des Eaux inscrite dans cette rubrique couvre les frais de gestion du service et du traitement de l'eau ainsi que l'entretien du réseau d'eau potable. Elle permet également de réaliser les investissements nécessaires pour les nouvelles installations. Elle est calculée par multiplication de la consommation réelle par le prix unitaire du m³.

Part Collectivités Locales (SIERC)

(Syndicat intercommunal des Eaux de la Région de Cernay-la-Ville, Auffargis, les Molières, Choisel, Boullay-les-Troux)

Il s'agit de sommes perçues pour le compte des Collectivités Locales (Communes ou regroupement de Communes) intervenant dans ce domaine. **Les sommes perçues sont intégralement reversées au SIERC**.
Les sommes demandées résultent de l'arrêté ministériel du 12 août 1991 imposant aux Collectivités Locales de présenter, à partir de janvier 1993, des budgets équilibrés pour l'eau, distincts du budget général. Elles correspondent au frais de renouvellement du réseau d'eau potable et au paiement d'annuités d'emprunts ayant permis de financer des équipements communaux de distribution d'eau (réservoirs, canalisations...). Elles sont calculées sous forme d'un prix par m³ multiplié par la consommation réelle.

Qui fixe le prix ?
Ce prix est fixé par délibération du Comité Syndical du SIERC.

Comment évolue ce prix ?
Chaque année, il est revu par le SIERC, en fonction des recettes nécessaires à l'équilibre du budget Eau.

Part Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics placés sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et de celui de l'Economie et des Finances. Elles aident les Collectivités Locales à s'équiper pour préserver leurs ressources en eau potable. Les Agences de l'Eau sont financées par une redevance perçue sur les prélèvements d'eau effectués dans le milieu naturel (forages, eaux de surface, rivières, ...).
L'ensemble de l'Ile-de-France dépend de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Qui fixe le montant de cette redevance ?
Compte tenu des volumes prévisionnels d'eau qui seront prélevés et vendus dans une année donnée, Lyonnaise des Eaux calcule, en début d'année, la redevance qui sera perçue durant l'année par l'Agence de l'Eau et la répercute aux clients en Euros par m³ vendu.
L'écart entre le montant facturé par l'Agence de l'eau et celui perçu auprès des clients est calculé en fin d'année et incorporé dans le calcul de la redevance pour l'année suivante.

Collecte et traitement des eaux usées

Le service de l'assainissement correspond à la collecte des eaux usées, à leur transport vers la station d'épuration et à leur traitement avant rejet dans le milieu naturel.

Part Lyonnaise des Eaux

Qui fixe le(s) prix ?
Le prix de base des différentes prestations fournies par Lyonnaise des Eaux est déterminé sous la responsabilité et le contrôle de la commune d'Auffargis dans le cadre d'un contrat passé avec Lyonnaise des Eaux.

Comment évolue(nt) ce(s) prix ?
Il(s) évolue(nt) en fonction de formules de révision des prix, définies dans le contrat et basées sur des indices officiels publiés par l'Etat.
Le prix de base ne change que si le service rendu par Lyonnaise des Eaux change : réalisation d'enquêtes de conformité ou d'inspections télévisées, entretien de nouveaux postes de relèvement... L'Entreprise ne peut pas modifier le prix de sa propre initiative. Cela passe par la renégociation du contrat signé avec la commune d'Auffargis .

Rubrique "Collecte et traitement"
La ou les parts Lyonnaise des Eaux (réseau communal) inscrites dans cette rubrique sont perçues par l'Entreprise pour couvrir les frais d'exploitation des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration. Elle est calculée sous la forme d'un prix au m^3 multiplié par la consommation d'eau potable facturée.

Part Collectivités locales

Sont regroupées ci-après toutes les sommes perçues pour le compte de la commune d'Auffargis : Communes ou regroupement de Communes, Départements ou syndicats interdépartementaux qui interviennent dans ce domaine.
Les sommes perçues sont reversées intégralement aux Collectivités concernées. Les sommes demandées résultent de l'arrêté ministériel du 12 août 1991 imposant aux Collectivités Locales de présenter, à partir de janvier 1993, des budgets équilibrés pour l'assainissement.

Qui fixe le prix ?
Le prix est fixé par délibération du Conseil Municipal,

Comment évolue ce prix ?
Chaque année, il est revu par la Collectivité, en fonction des recettes nécessaires à l'équilibre de son budget Assainissement. Il a été établi lors de la négociation du contrat en 2004 et n'a pas évolué depuis.

A quoi servent les sommes demandées ?
Part Communale
Elle permet à la commune de couvrir les dépenses qui restent à sa charge : annuités d'emprunts, renouvellement et création d'ouvrages... Les sommes demandées sont calculées sous forme d'un prix par m^3 multiplié par la consommation d'eau potable facturée.

Organismes publics
Agence de l'Eau Seine-Normandie (Redevance pollution et modernisation des réseaux de collecte)

Les Agences de l'Eau aident également les Collectivités Locales à s'équiper pour améliorer la qualité des rejets dans le milieu naturel en participant à leurs travaux d'équipement en installations de dépollution et de protection de l'environnement : travaux d'amélioration des stations d'épuration, création ou renforcement des réseaux d'assainissement, préservation du bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques .....

Votée le 30/12/2006, une nouvelle loi « sur l'eau et les milieux aquatiques » (LEMA) a modifié le système de redevance. La nouvelle loi partage la précédente redevance pollution en deux termes :

- ✓ une redevance de « pollution domestique », universelle, payée par tous les abonnés à l'eau potable, y compris ceux des petites communes dites agglomérées, de moins de 400 habitants, dont les abonnés étaient jusque là exonérés.
- ✓ une redevance pour « modernisation des réseaux de collecte » que seuls acquittent les abonnés raccordés à un réseau public d'assainissement.

Qui fixe le montant de ces redevances ?
L'Agence de L'Eau fixe une fois par an les taux (prix au m^3) de ces redevances. Le taux de la redevance pollution est justifié par la vulnérabilité à la pollution du milieu naturel et par l'importance des efforts à consentir pour atteindre le bon état des eaux. Ce taux est variable selon les zones (3 zones ont été déterminées dans l'agence Seine Normandie). La redevance de modernisation des réseaux de collecte est uniforme sur l'ensemble du bassin.

Taxe Voies Navigables

Cette nouvelle taxe a été instituée par la loi de finances 1991 au profit de l'établissement public "Voies Navigables de France" qui a pour mission d'entretenir et de moderniser les voies navigables du pays.

Qui fixe le montant de cette taxe ?
Le montant de cette taxe est fixé annuellement par l'établissement public "Voies Navigables de France" et s'applique au prélèvement maximum qui peut être effectué par les usines de Lyonnaise des Eaux dans les rivières navigables. Après accord de la Collectivité Locale, Lyonnaise des Eaux répercute cette taxe sur la facture d'eau.
Compte tenu des volumes prévisionnels d'eau qui seront prélevés et vendus dans une année donnée, Lyonnaise des Eaux calcule, en début d'année, le montant de la taxe qui sera perçue durant l'année par "Voies Navigables de France" et la répercute aux clients en Euros par m^3 vendu.
L'écart entre le montant facturé par "Voies Navigables de France" et celui perçu auprès des clients est calculé en fin d'année et incorporé dans le calcul de la taxe pour l'année suivante.

En cas de doute et pour toute question relative à votre facture d'eau,
n'hésitez pas à appeler le numéro azur de Lyonnaise des Eaux : 0 810 383 383

Effacement des réseaux électriques :

Auffargis : Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens et l'installation des lampadaires de la rue du Perray sur toute sa longueur ont pu être achevés avant les vacances. Ceux de voirie (revêtement de la chaussée en enrobé) ont pu ensuite être réalisés en août et septembre (le Conseil Général étant le maître d'ouvrage de cette dernière opération).

Concernant la rue Creuse l'effacement des lignes est en cours et sera bientôt terminé.

Saint Benoit : l'opération est plus conséquente puisqu'elle touche plusieurs rues. L'éclairage public est déjà opérationnel avec ses lampadaires. La fin de ce chantier est prévue pour la fin de l'année. Viendra ensuite la réfection de la route venant des Brûlins jusqu'au carrefour de la Croix de Saint Thibault.

Ces opérations d'enfouissement des réseaux (électrique, téléphonique, et la pose de fourreaux pouvant à terme recevoir la fibre optique) génèrent malheureusement des nuisances notamment pour les riverains. Nous en sommes désolés, mais ils favorisent pour de nombreuses années le renforcement de la fiabilité des réseaux, améliorent l'éclairage public et donnent une vue plus harmonieuse des rues du village.

Aménagements :

Sont terminés : La sécurisation de la route du Pont des Murgers avec la création de deux plateaux ralentisseurs. Le bas côté (gauche) en direction des Carrières a été refait, (creusé par l'eau de ruissellement et la circulation).

Sont prévus : la partie basse de la rue de l'Etendoir a été refaite entièrement dès la fin octobre.

La rue Creuse sera entièrement rénovée après les mois d'hiver (chaussées et trottoirs) afin de sécuriser le stationnent, la circulation piétonne et automobile.

Toujours dans le cadre de nos actions concernant la sécurité routière : nous avons fait appel à un bureau d'études pour appuyer notre demande auprès du Conseil Général pour la mise en sécurité de la rue des Vaux de Cernay. La route étant départementale nos choix sont soumis à son avis. Nous espérons prochainement pouvoir intervenir de manière efficace et réaliser ces travaux indispensables pour tous.

Comme vous avez pu le constater, depuis le mois de juin, un radar pédagogique (financé par la commune !) est installé dans certaines rues. Il nous permet notamment, en plus de son rôle pédagogique (avertisseur de vitesse), de faire des statistiques.

Répartition des véhicules en % par tranches de vitesse mesurée

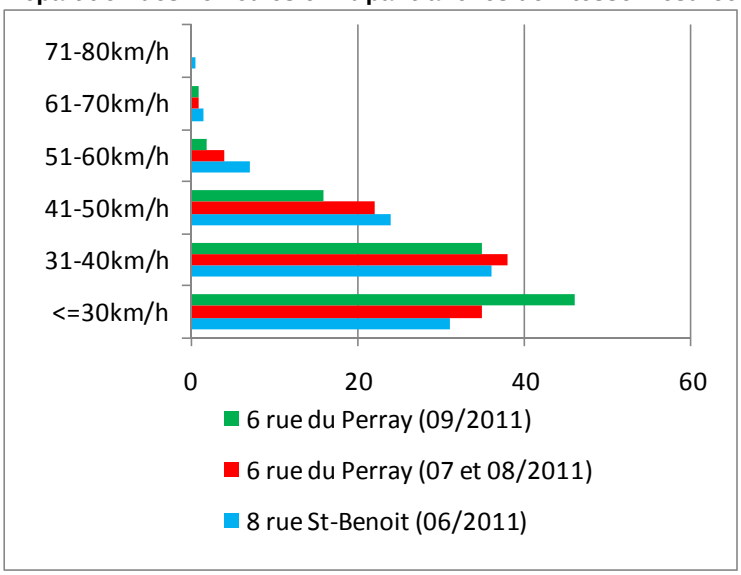

Bernard Chopy, Adjoint aux Travaux

Commémoration du 11 novembre

Pot de remerciements des bénévoles le 9 septembre

Pot de bienvenue aux nouveaux arrivants le 10 septembre

Forum des Associations le 10 septembre

Halloween le 30 octobre

Beaujolais Nouveau le 18 novembre

La 4ème session de Jazz in Auffargis
a démarré le 11 novembre.
D'autres photos dans le prochain Tambour.

L'ART n'est pas qu'un don, Cela s'apprend..... et à tout âge

Selon une organisation nouvelle et originale l'ALCA vous propose des cours de

Dessin Peinture

Atelier libre le jeudi après midi à partir de 14 h avec conseils du professeur plusieurs fois dans l'année : 60 € pour l'année

Cet atelier s'adresse à des peintres expérimentés.

Sculpture Modelage

Cours par séance de 6 h, un mardi par mois,
de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30
50 € la séance

Cet atelier s'adresse aux personnes débutantes ou expérimentées.

Possibilité de s'inscrire pour une ou plusieurs séances

Il reste des places.

Nadia TAICHER

Plasticienne, élève de l'école nationale supérieure des Arts Appliqués de Paris

Artiste sculpteur

La Communauté de Communes des Etangs organise un spectacle musical gratuit, au profit des enfants des écoles élémentaires :
Mercredi 21 décembre 2011 à 15h
Salle des Fêtes
de la Mare aux Loups
au Perray-en-Yvelines.

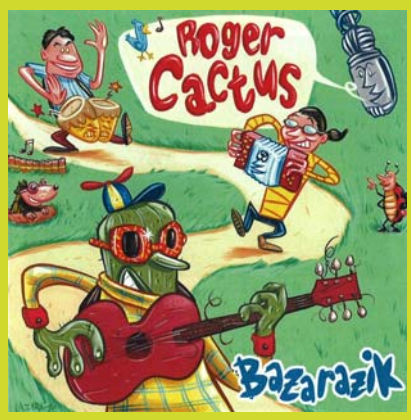

Repas des Aînés le 19 novembre

TCA (Tennis Club d'Auffargis)

Pour le début de la saison 2011/2012, deux évènements majeurs étaient programmés : les trophées RVE et le tournoi interne de double « surprise ».

Les Trophées RVE n'ont malheureusement pas pu être organisé cette année. Nous essaierons de remplacer cette manifestation par des rencontres entre clubs, afin de ne pas perdre les contacts sportifs et amicaux qu'elle nous permettait d'avoir avec les clubs voisins de Cernay-la-Ville, La Clairière Rambouillet, Lévis-Saint-Nom et Le Perray-en-Yvelines.

Le tournoi interne de double «Surprise», programmé le 2 octobre a eu un faible succès malgré le très beau temps et un très bon barbecue.

Les cours de tennis ont repris avec un nouvel enseignant, Fabien Hartmann, pour les cours du samedi matin. La salle du centre Omnisports Intercommunal des Etangs au Perray-en-Yvelines risque de nous faire très sérieusement défaut en cas d'intempéries fréquentes le samedi matin.

Les championnats des Yvelines ont également repris avec les plus de 45 ans qui se sont déroulés de début septembre à mi-octobre. Nos « vétérans » ont gagné trois matchs sur cinq, ce qui ne leur permettra pas cette année encore de monter en division supérieure.

La coupe de doubles des Yvelines quant à elle se déroulera de fin novembre à fin janvier.

Enfin l'année se terminera avec l'Assemblée Générale du club qui est programmée le samedi 26 novembre à 17h30 au club house. Nous espérons, comme d'habitude, une présence importante des adhérents et une ambiance sympathique pour cette réunion annuelle de l'ensemble des acteurs du TCA.

Bien que les inscriptions pour la saison 2011/2012 aient eu lieu début septembre et que l'école de tennis ait débuté fin septembre, il n'est jamais trop tard pour bien faire et notre secrétaire générale Marie Josèphe Mahon se fera un plaisir d'enregistrer toute nouvelle inscription au TCA.

Bonne partie à tous nos adhérents et bonne fin d'année à tous.

Jean Michel LESPRIT

Les cours de yoga ont repris sur Auffargis et comme chaque année les anciens élèves accueillent chaleureusement les nouveaux adhérents.

Mais Equi-libre propose aussi des ateliers ou stages.

Voici quelques photos du dernier stage animé au centre d'équitation comportemental de Firovol fin octobre 2011 :

Du yoga au coin du feu, en plein air, travail en binôme avec le cheval sur le ressenti, détente complète bercée sur le trampoline...

Élisabeth, animatrice d'atelier théâtre
et membre de la troupe de clowns « L'ESCABOULE »
vous propose un **atelier théâtre mardi 6 décembre**.

Avec ses jeux elle nous invite progressivement,
dans différentes scénettes, à occuper l'espace,
prendre conscience de notre corps, écouter...

Bienveillance, rires et partages
sont toujours au rendez-vous.
Ces ateliers sont ouverts à tous : le prochain en mars.

Rendez-vous sur notre site : *www.equi-libre-yoga.fr*

RVE 103.7

Depuis 30 Ans
Au coeur de votre région

103.7

Nouvelle grille des programmes
www.radiorve.com

contact: radiorve@radiorve.com
Tél : 01.30.41.15.15 / Fax : 01.34.85.56.03

Joyeux Noël
Bonnes Fêtes de Fin d'Année
Programmes spéciaux pour cette période
Jeux... et qui sait ?? Cadeaux !
Ambiance réveillon pour danser toute la nuit sur RVE
Et toujours les reportages, les interviews
le sport, les magazines, les infos locales
Parce que RVE ....
.... c'est fait pour vous

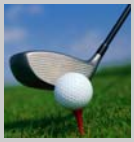

Golf Club Auffargis / GCA

Avec l'aide du Comité Départemental de Golf des Yvelines / CDG 78, nous venons d'organiser notre deuxième journée des Handicapés en collaboration avec l' ESAT Rambouillet.

Comme pour la première fois, les participants l'ont trouvée agréable et très conviviale. Par ailleurs, le domaine du Golf du Tremblay-sur-Mauldre, de par son cadre, a contribué à la réussite de cette journée.

Nous programmerons avec le Golf Cub d'Auffargis / GCA une nouvelle opération en 2012.

Gilles Brun

Bibliothèque d'Auffargis,
rue des Vaux de Cernay,
78610 Auffargis.

Responsable
Mme Claire Enfer
Site : *http://bibliothequeauffargis.wordpress.com*
Email : *bibliotheque.auffargis@hotmail.fr*

Horaires
Mercredi 10h - 12h / 14h30 - 16h30
Samedi 10h - 12h
Pendant les vacances :
Mercredi et samedi matin uniquement.
Le prêt des documents est gratuit moyennant une cotisation annuelle :

- famille 20€/an
- famille membre de l'ALCA 10€/an
- enfant seul 5€/an

Durée du prêt

- DVD, nouveautés (livres et revues) : 15 jours
- Livres, revues (hors nouveautés) : 2 mois

Activités 2011-2012

- Partenariat avec la BDY (Bibliothèque Départementale des Yvelines),
- Echanges avec d'autres communes,
- Renouvellement du fonds de lecture,
- Abonnements (revues, périodiques),
- Fonds de DVD (documentaires),
- Expositions thématiques suivant l'actualité locale ou en partenariat étroit avec le Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse...

C'est nouveau !

Contes musicaux en partenariat avec l'Aidema :

L'heure du conte - janvier 2012

- scolaires : mardi 17 janvier 2012, jeudi 19 janvier, jeudi 26 janvier
- pour le public : mercredi 11 janvier 2012 de 10h à 11h et mercredi 25 janvier 2012 de 10h à 11h

Ces deux activités se déroulent dans nos locaux, sont gratuites et accessibles sur réservation à la bibliothèque, par téléphone au 01 30 41 99 58 ou par email : *bibliotheque.auffargis@hotmail.fr*

LE MOT DE L'ALCA

La saison 2011 - 2012 ! est sur les rails ! ça roule…

Elle a commencé le 10 septembre avec le forum où de nombreux Fargussiens et voisins des communes proches, sont venus s'informer et s'inscrire aux diverses activités proposées. En voici le rappel détaillé :

- **Encadrement** : mardi 13h30 à 16h30 ; jeudi 9h30 à 12h30 par quinzaine
- **Broderie** : lundi 13h30 à 16h et 19h30 à 22h ; samedi 09h30 à 12h
- **Peinture "atelier libre"** : jeudi à partir de 14h avec 5 interventions d'un professeur pour conseils
- **Modelage** : un mardi par mois ; séance de 6h (voir encadré)
- **Danse Jazz loisir dès 3 ans** (éveil de la motricité sur de la musique actuelle) et jeunes du primaire et collège : mercredi après-midi à partir de 16h30
- **Gymnastique** : mardi de 19h30 à 20h30
- **Yoga** : lundi de 18h30 à 19h30 et de 19h45 à 20h45
- **Sophrologie** : mercredi de 11h à 12h
- **Badminton** : dimanche de 10h à 12h
- **Futsall** : vendredi pour les jeunes entre 7 et 17 ans par tranche d'âge à partir de 17h et le lundi de 20h à 22h pour les adultes à partir de 18 ans
- **Hand ball** : nouvelle activité pour les jeunes de 7 à 9 ans lundi de 18h30 à 20h
- **Le vélo**

Il est encore temps de vous inscrire en souscrivant une adhésion familiale de 18 € pour les Fargussiens ou 20 € pour les personnes extérieures.

Sachez que vous pouvez assister et participer à une première séance de l'activité choisie avant de vous engager pour l'année.

L'ALCA c'est aussi :

- La bibliothèque toute l'année
- L'exposition artisanale en décembre
- Le concert de Noël en décembre
- **Nouveau** ! un concert classique en mars
- L'exposition photos en avril
- Le rallye pédestre en mai ou septembre
- La brocante en juin
- Les sorties et voyage
- Les représentations théâtrales

Mais parlons aussi du voyage : il s'est déroulé du 22 au 30 septembre. 29 participants se sont levés de bon matin ; Leurs objectifs ? NAPLES, POMPEÏ, le VESUVE, SORRENTE, CAPRI, la CÔTE AMALFITAINE. Des destinations aux paysages surprenants, merveilleux, émouvants !

Une joyeuse ambiance a régné tout au long du voyage et c'est les yeux pleins d'images inoubliables que nous avons retrouvé notre village.

Le voyage 2012 est à l'étude : la Russie ? le Portugal ? Le choix est difficile.

Vous pouvez consulter les informations de l'ALCA régulièrement mises à jour sur le site de la mairie *www.mairie-auffargis.com* dans la rubrique « les associations » ou contacter directement l'ALCA au 01 34 84 66 28 ou par mail à *guilbert.claudie2@orange.fr*.
Surveillez également les affichages.

Nous sommes toujours heureux de vous accueillir et de répondre à vos attentes ; à ce sujet, les réponses au questionnaire ont plébiscité l'idée du « concert classique » et des séances d'œnologie. Nous y travaillons.

L'EQUIPE DE L'ALCA

L'ALCA RECHERCHE…

une équipe dynamique pour organiser le prochain rallye pédestre.

4 ou 5 personnes suffisent pour créer jeux, énigmes et parcours d'une demi journée sous l'égide de l'ALCA qui apportera son aide logistique.

Merci de nous contacter.

LES PROCHAINES MANIFESTATIONS

Dimanche 4 décembre 2011 à 16h

Concert de Noël Gospel : par le Groupe « So Gospel » à l'Eglise d'Auffargis

« So Gospel » est composé de solistes venant des plus grandes chorales de France et de musiciens professionnels… »

* entrées : adultes : 12€ - tarif réduit : 5€ - gratuit - de 6 ans
* Réservation par mail ou téléphone de l'ALCA

Samedi 10 et dimanche 11 décembre 2011

N'oubliez pas ! le **Marché Artisanal** au Foyer Rural d'Auffargis de 10h à13h et de 14h à 18h

Dimanche 18 mars à 16h

Après-midi Classique : au Foyer Rural

Du baroque au romantique en passant par le classique : « L'amour dans tous ses états »

Une formation originale : une pianiste, une conteuse, une chanteuse…

Vendredi 30, Samedi 31 mars et Dimanche 1er avril

Exposition photos : au Foyer Rural d'Auffargis de 10h à13h et de 14h à 18h

Le règlement et les conditions d'inscription se trouvent sur le site de la mairie d'Auffargis : *www.mairie-auffargis.com*

Les sorties et voyages

Un prix de groupe tout compris : visites avec conférencier

Le transport en autocar : départ du Foyer Rural d'Auffargis et retour
(covoiturage dans le cas de petit groupe)

Les compléments de ce programme seront annoncés par affichage, par mail ou sur le site de la mairie.

Pour contacter l'Alca : **Claudie Guilbert 01 34 84 66 28 ou *guilbert.claudie2@orange.fr***

Mardi 13 mars

Manufacture des Tapisseries des Gobelins :
visite guidée des ateliers en fonctionnement puis visite libre de l'exposition permanente

Transport en autocar : départ du Foyer Rural à 12h45 - retour aux environs de 19h

Prix adhérents ALCA : 26 € / Prix non adhérents ALCA : 28 €

Attention ! Dernier délai d'inscription : 12 février 2012

Avril (réservations non ouvertes à ce jour)

Musée d'Orsay : visite avec conférencier« DEGAS et le NU » puis visite libre du Musée qui vient d'être rénové

Pour cette visite, surveiller les informations sur le site de la mairie et par affichage.

Jeudi 3 mai 20h

Concert à l'Opéra de Versailles : l'occasion de découvrir cette superbe salle

Par l'ensemble « Les Dissonances » ; violon solo et direction : David Grimal /
Mozart : Symphonie n° 38 et Concerto pour clarinette / R. Strauss : Romance pour violoncelle et orchestre

Prix des places en 2ème catégorie : 45 € (en covoiturage)

Attention ! Dernier délai d'inscription : 30 janvier 2012

Lundi 14 mai (à préciser)

Musée Cluny (2ème partie de visite) : Les Thermes antiques de Lutèce et leur galerie souterraine (avec conférencier)
et **Musée de la Médecine** (après la visite des Hôpitaux de Paris) : un musée surprenant une collection unique au monde qui raconte de la Haute Antiquité à nos jours, l'étonnante Histoire de la Médecine et de la Chirurgie :
ce qui nous rend heureux d'avoir à faire à la médecine d'aujourd'hui !

Juin (1 ou 2 journées)

D'Auffargis à Chantilly en passant par Compiègne (à l'étude)

Mercredi 27 juin

Concert à l'Opéra comique : Formation orchestrale et orchestre de chambre
HAYDN « Symphonie n° 59 » ; Beethoven « Symphonie n° 1 » / Paganini : « concerto pour violon et orchestre»

Prix des places en 1ère catégorie : 40 € (en covoiturage)

Attention ! Dernier délai d'inscription : 25 avril 2012

DATES À RETENIR / INFORMATIONS PRATIQUES / CARNETS

DATES	ACTIVITÉS	LIEUX	ASSOCIATIONS
Dimanche 4 décembre	Concert de Noël Gospel	Eglise d'Auffargis	ALCA
Samedi 10 et Dimanche 11 décembre	Marché artisanal et passage du Père Noël	Foyer Rural et Centre socio-culturel	ALCA & COMITE DES FETES
Du Mardi 13 au Samedi 17 décembre	Concerts de Noël	Foyer Rural	AIDEMA
Samedi 7 janvier 2012	Vœux du maire	Foyer Rural	
Dimanche 15 janvier	Loto des rois	Foyer Rural	Comité des Fêtes
Du Mardi 6 mars au Dimanche 11 mars	Concerts	Foyer Rural	AIDEMA
Du Vendredi 16 mars au Dimanche 18 mars	Concert classique	Foyer Rural	ALCA
Dimanche 18 mars	Nettoyage de printemps	RdV à 9h45 au Foyer Rural	
Vendredi 30 mars au Dimanche 1er avril	Exposition photos	Foyer Rural	ALCA

On en parle sur RVE

RENTRÉE 2012

Afin de prévoir les effectifs de l'École Maternelle pour la rentrée prochaine, nous vous demandons d'inscrire votre enfant le plus rapidement possible.
Votre enfant est né entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2009, présentez-vous dès maintenant en Mairie, munis de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.
En cas de divorce ou de séparation, merci de bien vouloir nous fournir également le jugement correspondant.

INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter en 2012, vous devez impérativement vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2011.
Cette démarche concerne particulièrement **les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2012** (s'ils n'ont pas été informés de leur inscription d'office), les nouveaux résidents et les personnes ayant acquis la nationalité française.
Les ressortissants des autres Etats membres de l'Union Européenne peuvent également demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires avant le 31 décembre 2011.
Pièces à fournir à l'appui des demandes d'inscription : carte d'identité ou passeport (ou carte de séjour pour les ressortissants de l'Union Européenne) en cours de validité et justificatif de domicile de moins de 3 mois.

PERMANENCES MAIRIE

La mairie restera ouverte aux horaires habituels durant les vacances de Noël (du 19 décembre au 30 décembre 2011).
Elle sera fermée samedi 24 décembre.
En revanche, le **samedi 31 décembre une permanence sera assurée de 9h à 12 h**.

FERMETURE DÉCHETTERIE

Pendant les fêtes de fin d'année, la déchetterie sera fermée du

Vendredi 23 décembre 2011 à 13 h jusqu'au Mardi 3 janvier 2012 à 9h

L'ELAGAGE DES HAIES ET DES ARBRES

Un geste utile

Nos trottoirs, vos trottoirs, sont souvent envahis par la végétation. Celle-ci donne un caractère verdoyant à notre commune, mais doit être maîtrisée. En effet, les incursions de la végétation sur le domaine public gênent souvent la vie quotidienne :

- difficulté pour emprunter un trottoir,
- éclairage public moins performant,
- panneaux de signalisation ou de noms de rues masqués.

Ces problèmes sont l'affaire de tous et de toutes. Aussi nous remercions à l'avance les propriétaires ou locataires qui procèderont aux élagages nécessaires pour préserver ce droit d'utilisation du domaine public.

NAISSANCES	MARIAGE	DÉCÈS
Lloris BONNY le 5 août 2011 Marion VASSET le 11 août 2011 Raphaëlle CAMPS le 30 septembre 2011	Marjolaine LELOUP et Jérôme DECOODT le 17 septembre 2011	Aurel MITU le 26 juillet 2011 Daniel MICHELIN le 3 septembre 2011

Tambour n° 101 Mairie d'Auffargis 78610 Auffargis - Tél : 01 34 57 86 20 - Fax : 01 34 57 86 28 - mairie.auffargis@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture : Lundi/Jeudi 08h30-12h00/14h00-17h30 ; Mardi/Mercredi 08h30-12h00 ; Vendredi 08h30-12h00/14h00-16h30 ; Samedi 09h00-12h00
Directeur de la publication : Daniel Bonte - Rédaction : Commission Communication, Information (Jean-Francis Deleau, Nathalie Enguehard, Claudine Giammattei, Laurent Hut, Géraldine Ménard, Serge Nicola, Marie Vincent) - © Tous droits réservés